

AIDE-MÉMOIRE - PPA 2016

Voici une liste des documents obligatoires à joindre aux formulaires afin de bien compléter votre demande et accélérer le processus d'approbation. Si vous apportez un changement pour corriger une inscription que vous avez déjà faite, il est important que le producteur ou son représentant appose ses initiales sur chacune des corrections.

FORMULAIRES OBLIGATOIRES À REMPLIR

1. DEMANDE ET ACCORD DE REMBOURSEMENT

- Vous devez compléter les 8 pages et signer à la section **5**.
- Dans le cas d'une société ou d'une compagnie, **tous** les membres de votre entreprise doivent signer.
- **Un témoin doit signer à la section 5.1** pour attester que les signataires des annexes A, B, C, D, E, F et G sont bien les producteurs demandeurs.

2. ANNEXE « A » CONVENTION ENTRE LA FPBQ ET LES PRODUCTEURS PARTICIPANTS

- Doit être complétée et signée par **tous** les membres de votre entreprise

3. ANNEXE « B » ACCORD DE CESSION DES PRESTATIONS DU GRE

- Document à compléter, qui servira en cas de défaut seulement, doit être signé par **tous** les membres de votre entreprise **et par l'institution financière**.

4. ANNEXE « C » SITUATION BANCAIRE

- Section 1 - doit être complétée et signée par le propriétaire unique ou son représentant;
- Section 2 - doit être complétée et signée par votre institution financière.

5. ANNEXE « D » GARANTIE PERSONNELLE OU OBLIGATION CONJOINTE ET SOLIDAIRE

- Dans le cas d'entité légale à un seul propriétaire ou actionnaire, la section 1, **garantie personnelle**, doit être complétée et signée par celui-ci;
- Dans le cas de société de personnes, personne morale à plusieurs propriétaires, **tous** les membres de votre entreprise doivent compléter et signer la section 1.1, **obligation conjointe et solidaire**.

6. ANNEXE « E » PRODUCTEURS LIÉS

- Doit être complétée et signée par **tous** les membres de votre entreprise.

7. ANNEXE « F » HYPOTHÈQUE MOBILIÈRE

- Doit être complétée et signée par **tous** les membres de votre entreprise.

8. ANNEXE « G » ACCORD DE CRÉANCIER PRIVILÉGIÉ

- Section 1 - doit être complétée par le producteur demandeur ou son représentant autorisé;
- Section 2 - doit être complétée par votre institution financière;
- Section 3 - doit être signée par le créancier, par **tous** les membres de votre entreprise, et l'Agent d'exécution.

DOCUMENTS OBLIGATOIRES À JOINDRE AUX FORMULAIRES - POUR UNE PREMIÈRE PARTICIPATION AU PPA DE LA FPBQ

- Dans le cas où votre entreprise est enregistrée ou incorporée, fournir une copie de votre contrat de société ou de votre certificat d'enregistrement ou de votre charte d'incorporation ou votre déclaration annuelle à l'Inspecteur général des institutions financières sur lequel apparaît le nom légal de votre entreprise.
- Copie des états financiers les plus récents.
- Preuve de couverture d'assurance « tous risques » sur vos animaux de ferme ou bovins d'engraissement en inventaire. Si votre demande d'avance est acceptée, la FPBQ devra être inscrite comme créancière sur la police proportionnellement à l'avance consentie.
- Joindre un spécimen de chèque de votre institution financière, car le montant du PPA sera versé par transfert bancaire.
- Joindre une copie du Programme d'assurance stabilisation des revenus agricoles (ASRA) paiement final de la FADQ, des deux dernières années, soit 2014 et 2015 ainsi que votre relevé en cours le ou les plus récent(s) comme preuve de participation pour l'année 2016.

... verso

**DOCUMENTS OBLIGATOIRES À JOINDRE AUX FORMULAIRES -
PRODUCTEUR QUI A DÉJÀ PARTICIPÉ À UNE CAMPAGNE PRÉCÉDENTE DE LA FPBQ**

- Copie des états financiers les plus récents.
- Preuve de couverture d'assurance « tous risques » sur vos animaux ou bovins d'engraissement en inventaire, proportionnellement à l'avance consentie.
- Si vous avez changé d'institution financière, joindre le nouveau spécimen de chèque, sinon celui à votre dossier sera utilisé pour le transfert bancaire.
- Joindre une copie du Programme d'assurance stabilisation des revenus agricoles (paiement final) de la FADQ de 2015. Joindre aussi votre dernier relevé de l'année en cours le ou les plus récent(s) comme preuve de participation pour l'année 2016.

FRAIS D'ADMINISTRATION - DÉPÔT D'INTÉRÊT

1. Frais d'administration

- pour la portion de 0 à 100 000 \$: 0,60 % du montant et
- pour la portion supérieure à 100 000 \$: 0,30 % sur la partie de 100 000 \$ à 400 000 \$.

Minimum : 200 \$

Maximum : 1500 \$

2. Dépôt d'intérêt

Le dépôt d'intérêt est de 4 %, sur la partie des avances portant intérêt; l'excédent de fin de campagne sera remboursé au producteur, s'il y a lieu et s'il a respecté les exigences de la Loi sur les programmes de commercialisation agricole (LPCA). Sinon, ce montant sera appliqué sur le remboursement des sommes dues.

Le personnel de la Fédération est toujours à votre disposition. Pour de plus amples renseignements, n'hésitez pas à communiquer avec le service du PPA par téléphone au 450 679-0540, par télécopieur au 450 463-5223 ou par courriel à ppa-bovins@upa.qc.ca.

L'ÉQUIPE DU PPA	POSTE TÉLÉPHONIQUE
Michèle de Munck	8993
Ginette Gingras	8990
Natalie Gendron	8994

L'équipe du PPA est disponible
pour vous aider à remplir les
formulaires,
SANS FRAIS!